

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU JEUDI 12 JUIN 2014**

Date de convocation : 05/06/2014

Date d'affichage : 19/06/2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le jeudi 12 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, et Delphine ROULLEAUX.

Excusés : Madame Lydie OSMOND (qui donne procuration à Madame Nathalie FAGNEN), Monsieur Sébastien DUPARD (qui donne procuration à Monsieur Daniel VILLECHALANE), et Madame Vanessa DAVID (qui donne procuration à Madame Maryvonne LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel VILLECHALANE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 17 mai 2014 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- I. Jurés d'assises
- II. Mise en place d'une participation à l'assainissement collectif (PAC)
- III. Compte rendu de la commission scolaire
- IV. Tarifs CLSH été 2014
- V. Demande d'occupation de terrain rue de Terrette
- VI. Travaux divers
 - Futur local kinésithérapeute
 - Portail de la salle polyvalente
- VII. Questions diverses

I - CONSTITUTION DES JURÉS D'ASSISES 2015

Procès-verbal de séance du 12 juin 2014.

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes qui constitueront la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises. Le canton n°23 de Saint-Lô 2 compte 16 jurés, dont 9 jurés pour Saint-Lô 2 et 7 jurés pour les communes regroupées de Baudre, Canisy, Carantilly, Dangy, Gourfaleur, La Barre de Semilly, La Luzerne, La Mancellière Sur Vire, Le Mesnil Herman, Quibou, Saint Ébremond de Bonfossé, Sainte Suzanne Sur Vire, Saint Martin de Bonfossé, Saint Romphaire, Saint Samson de Bonfossé, et Soulles. Un nombre de noms triple du nombre fixé dans l'arrêté préfectoral n°248-14 du 12 mai 2014 doit être tiré au sort, soit 21 personnes.

II - MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur le Maire informe le conseil que la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) a été instaurée par la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012 qui a modifié l'article L.1331-7 du code de santé publique applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement, pour permettre de pallier au risque de manque à gagner par la suppression de la PRE (Participation au Raccordement du tout à l'Égout). La PAC est une participation dédiée à la création ou à l'extension des réseaux d'assainissement et perçue lors des raccordements au réseau. La PAC est facultative, elle peut se cumuler avec la taxe d'aménagement si celle-ci n'excède pas 5%.

A Canisy, le taux de la taxe d'aménagement est de 2% (délibération du 03/10/2011), il est donc possible d'instaurer la PAC. La délibération doit déterminer le montant de la PAC et son mode de calcul, elle ne peut excéder 80 % du coût de la fourniture et de la pose d'un assainissement individuel ; le conseil municipal a la possibilité de dissocier les constructions nouvelles des constructions existantes et rénovations.

Monsieur le Maire précise que le coût d'installation d'un assainissement individuel, d'après les données du SPANC, est compris entre 5000.00 € et 10000.00 €. Il informe que les communes de Quibou, Saint Ébremond de Bonfossé et Samson de Bonfossé ont instauré la PAC, respectivement d'un montant de 500.00 €, 1200.00 € et 1500.00 €.

Monsieur le Maire propose d'instaurer la Participation à l'Assainissement Collectif.

Considérant que la PAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du code de la Santé Publique, c'est-à-dire, les propriétaires d'immeubles neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles, et pour les constructions existantes, dès lors qu'il y a un raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte existant ou nouveau (mise en place du réseau), à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 6 contre, fixe le montant de la PAC à 1500.00 € pour chaque raccordement d'immeuble au réseau public de collecte des eaux usées.

Il est précisé que :

- le fait générateur est le raccordement au réseau,
- les recettes seront inscrites au budget assainissement,
- le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire,
- la participation est non soumise à la TVA.

III - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS fait part du conseil d'école qui s'est tenu le 10/06.

La rentrée des classes est fixée au mardi 02 septembre prochain ; il y aura une fermeture de classe l'an prochain, soit 6 classes au lieu de 7. A ce jour, il y a 13 PS, 24 MS, 20 GS, 20 CP, 19 CE1, 15 CE2, 21 CM1 et 14 CM2 soit un total de 156 élèves. L'organisation devrait se faire comme suit : 1 classe de PS MS, 1 de MS GS, 1 de CP, 1 de CE1, 1 de CE2 CM1, et 1 de CM1 CM2.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS dresse la liste des travaux demandés :

- Raccordement informatique de la classe de PS,
- Bacs à sable, revoir s'il faut le supprimer ou en conserver une partie ;
- Le revêtement « antiglisse » du préau n'est pas satisfaisant, la couche de peinture « granuleuse » ne tient pas sur la surface du préau. Monsieur François OSMOND suggère un rainurage, voire un martèlement du revêtement, il suggère de se renseigner auprès d'une entreprise de locations d'engins.
- Séparation éventuelle des garçons et des filles dans les sanitaires ; en 2008, lors des travaux de rénovation des sanitaires, la séparation n'avait pas été décidée car il aurait fallu une extension ; Monsieur le Maire considère qu'il s'agit d'un problème de comportement ;
- Travaux de « rafraîchissement » de la classe de CP ; Monsieur Jackie JOUANNE va demander un devis.
- Issue de secours, celle-ci n'est pas toujours verrouillée ;
- Rangement des classes - Madame Maryvonne LEFRANÇOIS a fait remarquer que ce n'était pas à l'agent d'entretien de ranger les locaux pour pouvoir faire l'entretien.

Le projet cirque aura lieu du 06 au 14 janvier 2015.

Madame Nathalie FAGNEN fait part de certaines remarques qui ont été formulées par les parents à Madame Lydie OSMOND. Monsieur le Maire précise que ces points seront étudiés en commission scolaire.

IV - TARIFS CLSH ÉTÉ 2014

Monsieur le Maire précise que le Centre de Loisirs sera ouvert du lundi 07 juillet au vendredi 01 août 2014 pour l'accueil des enfants de 4 à 12 ans. L'inscription se fait à la semaine.

Sur la proposition de Madame Claude CARAU COUVREUR, présidente de l'association LELAN et de Madame Charlotte HAMEL, directrice du CLSH, Monsieur le Maire suggère d'augmenter les tarifs concernant l'accueil à la demi-journée au motif que ces enfants, lorsqu'une sortie à la journée est prévue, bénéficient de cette sortie sans supplément de tarif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit pour la période du 07/07 au 01/08/2014 :

TARIFS 2014	journée entière			matin ou après-midi		
	1 enf.	2 enf.	3 enf.	1 enf.	2 enf.	3 enf.
1 semaine	74 €	137 €	189 €	42 €	81 €	113 €
2 semaines	137 €	236 €	331 €	81 €	142 €	201 €
3 semaines	189 €	331 €	446 €	113 €	201 €	263 €
4 semaines	236 €	368 €	504 €	142 €	234 €	292 €

V - DEMANDE D'OCCUPATION DE TERRAIN RUE DE TERRETTE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. DESDEVISES sollicitant la location du terrain « des antennes » situé à Bouchefontaine (cadastré ZC n°80) ; il propose de clôturer le terrain à ses frais et de l'entretenir. Monsieur le Maire précise que M. DESDEVISES a l'intention d'y faire paître un cheval. Le conseil y est favorable sous réserve que le terrain soit efficacement clôturé, la location se ferait à titre gracieux pour une année soit sous forme de contrat administratif, soit sous forme de « vente d'herbe ».

VII - TRAVAUX DIVERS

- **Futur local kinésithérapeute**

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de peinture sont nécessaires ; il est également envisagé de faire apposer un film sur la vitrine du 35 rue André Osmond.

- **Portail de la salle polyvalente**

Monsieur Jackie JOUANNE présente deux devis pour la pose et la fourniture d'un portail en aluminium blanc, d'une hauteur de 2.00 mètres ouvrant 1/3, 2/3, l'un de l'entreprise BURNEL d'un montant de 1984.20 € HT, l'autre de l'entreprise Pierre LEBOUTEILLER d'un montant de 3259.51 € HT. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Serge BURNEL d'un montant de 1984.20 € HT.

Monsieur le Maire précise que le système de crémaillère, tel qu'il existe actuellement, fixé au mur pour maintenir les portes ouvertes devra être conservé.

Gazinière de la salle polyvalente

Monsieur le Maire précise que l'équipement doit être complété, puisqu'il manque à la gazinière une

grille et une plaque ; le devis de CF Cuisine, fournisseur de la gazinière, s'élève à 148.51 € TTC. Le conseil est favorable à la dépense.

Il précise qu'il faudra établir un règlement pour la location de la salle polyvalente, et que les tarifs de location devront être révisés. La commission des finances s'en chargera.

Madame LEFRANÇOIS informe le conseil avoir demandé un devis pour un sèche-mains électrique ; elle précise qu'il faut compter environ 1000.00 € pour un équipement de ce type.

Locaux du RAM/CLSH

Monsieur Michel LEGOUPIL précise qu'un test de fumigène va être réalisé prochainement.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Proposition de modification des statuts de la Communauté de communes de Canisy

Monsieur le Maire rappelle que dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif, la communauté de communes de Canisy exerce la compétence limitée aux compétences obligatoires, à savoir : le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées, et le contrôle diagnostic de l'existant puis le contrôle périodique du bon fonctionnement et d'entretien de ces installations.

Il expose au conseil municipal que dans le cadre du 10^e Programme d'Intervention (2013-2018) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les particuliers répondant aux critères d'éligibilité, peuvent bénéficier d'aides dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, à condition que les travaux soient réalisés soit sous maîtrise d'ouvrage publique, soit sous maîtrise d'ouvrage privée du particulier avec mandatement de la collectivité, cette dernière devenant, dans ce cas, le relais technique et financier des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Par délibération en date du 24 septembre 2013, le conseil communautaire a accepté d'être le relais entre les particuliers et l'Agence de l'Eau pour l'encaissement et le reversement de l'aide de l'Agence de l'Eau accordée dans le cadre de travaux de réhabilitation.

Il est par conséquent nécessaire de modifier les statuts communautaires, article 5 B 16.

Rédaction proposée :

- B 16 - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées, et le contrôle diagnostic de l'existant puis le contrôle périodique du bon fonctionnement et d'entretien de ces installations.
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la rédaction proposée de l'article B16, donc approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Service de restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré avec Madame Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur LANDRAGIN, principal du collège, pour évoquer l'organisation des repas du mercredi à la

prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire rapporte que le principal ne s'est pas opposé à ce que les élèves de l'école primaire prennent leur repas au collège le mercredi. Actuellement, une vingtaine de collégiens utilisent ce service ; la commune pourrait mettre du personnel à disposition pour mettre le couvert et assurer le service ; il s'agirait de plats réchauffés.

Vente de kebab

Monsieur le Maire rappelle qu'il a donné l'autorisation à un vendeur ambulant de kebab de s'installer le mercredi soir sur la place rue de Carbonnel. Monsieur Claude BRUNET aimerait savoir s'il y a un droit de place à acquitter ; Monsieur le Maire répond négativement, puisqu'aujourd'hui aucune délibération du conseil n'a été prise en ce sens, et qu'aucun règlement du marché n'a été établi. Monsieur Claude BRUNET pense que ce serait plus équitable vis-à-vis des autres commerces.

Délégués au S.A.G.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Madame Claude CARAU COUVREUR (en tant que membre du conseil) et Madame Rolande PIEDAGNEL (en tant que membre extérieur), déléguées au SAG.

Divers

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS estime que la **salle de catéchisme** utilisée par l'école de musique aurait besoin de travaux de rénovation, notamment de peinture sur les murs.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS demande si la commune dispose d'un **emplacement de stationnement vélo**, Monsieur le Maire répond affirmativement ; celui-ci se situe rue André Osmond devant la galerie marchande.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que l'entreprise qui a réalisé **les travaux d'enrobé rue du Général Rose et rue du Clos** ne reconnaît pas la malfaçon, en effet, plusieurs riverains se sont plaints de la formation de flaques d'eau devant leur garage par temps de pluie. Il a demandé les plans du réseau EP.

Madame Delphine ROULLEAUX informe le conseil refuser que le « **décanteur** » tel qu'il a été posé **chemin vérité** n'est pas accepté par les riverains car celui-ci empiète sur le talus de leur terrain sans qu'ils aient été consultés. Le conseil reconnaît que l'entreprise aurait dû leur demander avant d'en entreprendre l'installation. Monsieur le Maire et Monsieur Michel LEGOUPIL se proposent de les rencontrer pour trouver une solution.

Monsieur François OSMOND rappelle qu'il faudra trouver une solution technique aux **écoulements des eaux dans la rue de la Vannerie** afin de prévenir tout risque d'inondation future.

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil que la communauté de communes a souhaité que la DDTM soit associée à l'élaboration du cahier des charges pour le projet de PLUi ; deux séances de travail ont déjà eu lieu.

Madame Claude CARAU COUVREUR souhaiterait que des **arrêtés de stationnement** soient établis pour les panneaux d'interdiction de stationnement qui ont été placés devant la médiathèque, pour le stationnement limité rue Saint Pierre, et pour le stationnement « réservé aux

personnes handicapées ».

Monsieur le Maire répond qu'il y aura une réflexion sur la signalétique à avoir.

Madame Claude CARAU COUVREUR demande si elle peut agrémenter le pied des arbres de la rue de la Pommeraie de fleurs ; le conseil y est favorable.

Agenda

13 juin : conférences sur la Libération de Canisy

17 juin : soirée inscription CLSH en mairie à 20h30.

18 juin : commémoration de l'Appel du Général De Gaulle du 18 juin 1940

05 et 06 juillet : fête Saint Pierre

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	Procuration à Nathalie FAGNEN
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	Procuration à Daniel VILLECHALANE
Vanessa DAVID	Procuration à Maryvonne LEFRANÇOIS